

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 15 décembre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 177 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Didier KHELFA - Mireille BALLETTI représentée par Nathalie FEDI - André BERTERO représenté par Patrick APPARICIO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Odile BONTHOUX représentée par Maurice CHAZEAU - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Jean-David CIOT représenté par Stéphane MARI - Robert DAGORNE représenté par Joël MANCEL - Sophie DEGIOANNI représentée par Pascale MORBELLI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Daniel GAGNON représenté par Philippe CHARRIN - Jean-Pierre GIORGI représenté par Bernard DESTROST - Eliane ISIDORE représentée par Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Pierre MAGGI représenté par Olivier GUIROU - Richard MALLIE représenté par Philippe ARDHUIN - Rémi MARCENGO représenté par Gérard GAZAY - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD - Stéphane PAOLI représenté par Irène MALAUZAT - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Roland GIBERTI - Roger PIZOT représenté par Olivier FREGEAC - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSES - Bernard RAMOND représenté par Régis MARTIN - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Henri CAMBESSEDES - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michel AZOULAI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-François CORNO.

Signé le 15 Décembre 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2016

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Philippe DE SAINTDO - Sylvaine DI CARO - Nouriat DJAMBAE - Samia GHALI - Philippe GRANGE - Michel ILLAC - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Bernard MARANDAT - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Yves MESNARD - Pierre MINGAUD - Jérôme ORGEAS - Elisabeth PHILIPPE - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Maxime TOMMASINI.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 057-1337/16/CM

**■ Ouvertures, affectations et modifications d'autorisations de programme -
Budget Principal Métropolitain Fractionné Territoire du Pays d'Aix
MET 16/2191/CM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisation déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Il convient aujourd'hui :

- de procéder à l'ouverture et à l'affectation d'autorisations de programme afin d'intégrer de nouvelles opérations
- de réviser et d'affecter les autorisations de programme existantes compte tenu des modifications de programme.

1 – OUVERTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Il convient de créer et d'affecter les autorisations de programmes suivantes :

➤ **Politique de la ville :**

Dans le cadre du contrat de ville communautaire et du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain, le quartier d'Encagnane pour la ville d'Aix-en-Provence et le secteur centre pour la ville de Vitrolles ont été retenus comme Opérations d'Intérêt Régional ; une convention avec l'ANRU et les partenaires doit être signées avant la fin de l'année.

Le territoire sera sollicité sur ses compétences habitat des quartiers prioritaires.

Le futur projet d'Aix annonce déjà un coût d'opération de l'ordre de 150 millions d'euros pour lequel le territoire serait susceptible d'apporter des financements à hauteur de 20%.

Pour Vitrolles c'est en cours de définition ; le territoire serait susceptible d'apporter des financements à hauteur de 20%.

Ainsi il est nécessaire d'ouvrir et d'affecter une autorisation de programme pour chacun de ces programmes :

- Opération budgétaire n° 4581162714 (DI714AP2)- PNRU Aix pour un montant total de 30.000.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 20.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162715 (DI715AP2)- PNRU Vitrolles pour un montant total de 20.000.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 20.000 €.

➤ **Technopole de l'Arbois :**

Dans le cadre de l'intégration du Syndicat Mixte de l'Arbois, il est nécessaire d'ouvrir les autorisations de programmes suivantes :

- Opération budgétaire n° 4581162904 (DI9041AP) – Aménagement ZAC du Tourillon pour un montant total de 900.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 113.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162905 (DI9051AP) – ZAC du petit Arbois pour un montant total de 1.300.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 1300.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162904 (DI9042AP) – Gestion des eaux pluviales ZAC du petit Arbois pour un montant total de 1.300.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 475.000 €.

➤ **Système Information et Télécoms :**

En application de la nouvelle répartition budgétaire entre le budget métropolitain fractionné (BPMF) et celui de l'état spécial du territoire (EST) commune entre les différents systèmes d'information des territoires permettant de disposer d'un budget SI évalué et maîtrisé destiné à répondre aux enjeux de niveaux métropolitains tout en garantissant la qualité et la continuité des services réalisés au sein de chaque territoire, le budget de la DSIT nécessite des ouvertures d'autorisations de programme ainsi réparties :

- **BMPF : les charges de centralité et les ressources mutualisables**

Cette autorisation de programme a pour objectif de centraliser les investissements liés aux compétences, fonctions et ressources numériques, ainsi que les dépenses mutualisables portant sur les équipements et applications métiers, tels que les SI finances et RH, équipements réseaux, infrastructures informatiques et réseaux, numérique, Gestion Électronique de Documents, ...

Il convient donc d'ouvrir et affecter les autorisations de programme suivantes :

- Opération budgétaire n° 900 (DI900AP) – SI Métropolitain pour un montant total de 1.312.500 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 1.312.500 €.

- **Les ressources déconcentrées avec deux AP**

- L'autorisation de programme SI Territoire regroupe les dépenses d'investissement décentralisées, relatives aux compétences et fonctions numériques spécifiques telles que la bureautique, les équipements en téléphonie, les applicatifs métiers dans les domaines de voirie, urbanisme, patrimoine, sports,culture...

- La gestion des systèmes d'information géographique (SIG) est une compétence affectée au territoire du Pays d'Aix ; ainsi son développement engendrant des dépenses d'investissement spécifiques qui seront comptées au sein de cette autorisation de programme.

Il convient donc d'ouvrir et affecter les autorisations de programme suivantes :

- Opération budgétaire n° 4581162901 (DI901AP) – SI Territoire pour un montant total de 3.200.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 926.400 €.
- Opération budgétaire n° 4581162902 (DI902AP) – SIG et topographie pour un montant total de 407.500 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 162.500 €.

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2016

➤ **Cellule d'Appui aux communes :**

Dans l'optique d'une mission d'assistance et d'accompagnement des communes du territoire du Pays d'Aix pour la mise en place du PLUI, il convient aujourd'hui d'ouvrir une Autorisation de Programme d'un montant global de 2M€.

- Opération budgétaire n° 4581162719 (DI719AP) – PLUI Territoire du Pays d'Aix pour un montant total de 2.000.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 500.000 €.

2 – MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Compte tenu de l'attribution de marchés de travaux à des prix différents des estimations, des modifications de programme ou d'aléas de chantier, les montants des autorisations de programme doivent être révisés.

Les opérations ci-dessous doivent faire l'objet d'une révision d'autorisation de programme :

➤ **Opération d'aménagement :**

- Opération budgétaire n° 4581162717 (DI717AP2) – Etudes pré-opérationnelles pour un montant total de 510.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 60.000 €.

Cette opération permet d'assurer les études techniques complémentaires sur certaines opérations (géotechnie, pollution, etc...). Il convient pour 2017 d'augmenter cette autorisation de programme de **+ 60 000 €** et de la porter à 510 000 €.

- Opération budgétaire n° 4581162320 (DI3203AP) – ZAC Vergeras Saint-Estève Janson pour un montant total de 1.118.400 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 686.000 €.

L'AP de cette opération doit être ré évaluée principalement du fait d'une avance budgétaire de 600 000 € à verser à l'aménageur (SPLA) en 2017 pour faire face au démarrage des travaux. Cette avance sera remboursée en fin d'opération, soit en 2023.

Une participation en numéraire de 40 000 € sera également versée en 2017 à la SPLA, et ce jusqu'en 2023.

Il convient donc d'augmenter l'AP de **+ 976 400 €** et ainsi la porter à un montant total de 1 118 400 €.

- Opération budgétaire n° 4581162322 (DI322AP2) – Lambesc Berthoire pour un montant total de 2.143.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 1.039.750 €.

L'autorisation de programme de cette opération a été ré-évaluée du fait d'une avance budgétaire de 1 M€ à verser à l'aménageur (SPLA) en 2017 pour faire face aux dépenses de l'opération. Cette avance sera remboursée en fin d'opération.

Il est donc nécessaire d'augmenter l'AP de **+ 1 825 000 €**, et de la porter à un montant total de 2 143 000 €.

➤ **Bâtiments :**

Réhabilitation de la piscine de Pertuis :

- Opération budgétaire n° 4581162451 (DI451AP) – Réhabilitation piscine de Pertuis pour un montant total de 14.450.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 9.300.000 €.

La révision de cette AP fait suite à la prise en compte du résultat des appels d'offres travaux concernant deux lots, qui ont dû être relancés car infructueux, et pour lesquels le résultat de la nouvelle mise en concurrence est défavorable ; cela nécessitera l'attribution de marchés dont les montants seront très supérieurs à l'estimation de la maîtrise d'œuvre, auxquels s'ajoute le montant des révisions de prix.

Pour ces raisons il est nécessaire d'augmenter l'AP de **+ 500 000 €** pour la porter à 14 450 000 €.

Piscine Guy Drut à Bouc-Bel-Air : aménagement et mise en conformité hydraulique

- Opération budgétaire n° 4581162460 (DI4606A2) – Piscine Guy Drut à Bouc Bel Air pour un montant total de 1.500.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 900.000 €.

La révision de cette AP est rendu nécessaire car la maîtrise d'œuvre doit prendre en compte, d'une part, des prestations techniques complémentaires au programme issues de la phase diagnostic, et d'autre part, des ajustements du programme pour aménagements complémentaires à la demande de la commune de Bouc Bel Air ; la piscine étant incluse dans un équipement sportif communal.

Il convient donc d'augmenter cette AP de **+ 300 000 €** et de porter son montant total à 1 500 000 €.

> Travaux d'infrastructures communautaires :

ZAC Terre du fort de Pertuis :

- Opération budgétaire n° 4581162317 (DI317AP4) – Pertuis ZAC Terre du Fort pour un montant total de 5.000.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 50.000 €.

La prise en compte des travaux liés au bassin de rétention de la zone nécessite d'augmenter l'AP de **+ 1 500 000 €** et de la porter à un montant total de 5 M€.

Pôle d'Activité d'Aix-en-Provence : rue GG Lauzière

- Opération budgétaire n° 4581162305 (DI305AP9) – Pôle d'activité Aix rue Lauzière pour un montant total de 3.700.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 830.000 €.

Pour cette opération il y a la nécessité de rallonger le traitement de la voie en site propre, en prévision de nouveaux projets dans le secteur (et donc d'une augmentation des volumes de rétention).

Cela conduit donc à augmenter l'AP de **+ 700 000 €** portant l'autorisation de programme de l'opération à 3.7M€.

Plan de Campagne : Pluvial collecteur Ouest

- Opération budgétaire n° 4581162335 (DI335AP1) – Collecteur ouest Plan de Campagne pour un montant total de 5.500.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 240.000 €.

L'arrêté loi sur l'eau de Plan de Campagne prescrit la prise en compte dans l'opération d'un collecteur sous le CV15. Il est donc nécessaire d'augmenter l'AP en conséquence de **+ 1,4 M€** et ainsi la porter à un montant total de 5.5M€.

> Aide au monde économique :

- Opération budgétaire n° 4581162384 (DI384AP4) – Pôles de compétitivité pour un montant total de 600.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 30.000 €.

Il convient de diminuer l'AP de l'opération de subvention pôle de compétitivité FUI 2011/2013 de **- 100 000€** et de porter le montant total de l'AP à 600 000 €.

> Habitat :

- Opération budgétaire n° 4581162819 (DI819AP)– Aides aux projets habitat pour un montant total de 450.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 50.000 €.

Il convient de diminuer l'AP de l'opération « Aide aux projets Habitat » de **- 1 550 000 €** et de porter le montant total de l'AP à 450 000 € suivant l'échéancier ci-dessous.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2016

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N° HN027-28/04/16 du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 approuvant le Budget primitif 2016 du budget principal ;
- La délibération N°FAG004-486/16/M du 30 juin 2016 approuvant le Budget Supplémentaire 2016 du budget principal ;
- La délibération N° HN 040-173/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant intégration de la situation des Autorisations de Programme et d'Engagement au 31/12/2015 dans la gestion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°FAG027-509/16/M du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant ouverture, modification et clôture d'autorisation de programme au Budget Primitif Métropolitain Fractionné, territoire du Pays d'Aix ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 décembre 2016

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Il est approuvé l'ouverture et l'affectation des autorisations de programme du Conseil de Territoire du Pays d'Aix suivant le tableau ci-dessous :

- Opération budgétaire n° 4581162714 (DI714AP2) - PNRU Aix pour un montant total de 30.000.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 20.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162715 (DI715AP2) – PNRU Vitrolles pour un montant total de 20.000.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 20.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162904 (DI9041AP) – Aménagement ZAC du Tourillon pour un montant total de 900.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 113.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162905 (DI9051AP) – ZAC du petit Arbois pour un montant total de 1.300.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 1300.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162904 (DI9042AP) – Gestion des eaux pluviales ZAC du petit Arbois pour un montant total de 1.300.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 475.000 €.
- Opération budgétaire n° 900 (DI900AP) – SI Métropolitain pour un montant total de 1.312.500 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 1.312.500 €.
- Opération budgétaire n° 4581162719 (DI719AP) – PLUI Territoire du Pays d'Aix pour un montant total de 2.000.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 500.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162901 (DI901AP) – SI Territoire pour un montant total de 3.200.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 926.400 €.
- Opération budgétaire n° 4581162902 (DI902AP) – SIG et topographie pour un montant total de 407.500 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 162.500 €.

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2016

Article 2 :

Il est approuvé la modification des autorisations de programme du Conseil de Territoire du Pays d'Aix et de leurs affectations suivant les tableaux ci-dessous :

- Opération budgétaire n° 4581162717 (DI17AP2) – Etudes pré-opérationnelles pour un montant total de 510.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 60.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162320 (DI3203AP) – ZAC Vergeras Saint-Estève Janson pour un montant total de 1.118.400 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 686.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162322 (DI322AP2) – Lambesc Berthoire pour un montant total de 2.143.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 1.039.750 €.
- Opération budgétaire n° 4581162451 (DI451AP)– Réhabilitation piscine de Pertuis pour un montant total de 14.450.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 9.300.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162460 (DI4606A2) – Piscine Guy Drut à Bouc Bel Air pour un montant total de 1.500.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 900.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162317 (DI317AP4) – Pertuis ZAC Terre du Fort pour un montant total de 5.000.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 50.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162305 (DI305AP9) – Pôle d'activité Aix rue Lauzière pour un montant total de 3.700.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 830.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162335 (DI335AP1) – Collecteur ouest Plan de Campagne pour un montant total de 5.500.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 240.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162384 (DI384AP4) – Pôles de compétitivité pour un montant total de 600.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 30.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162819 (DI819AP) – Aides aux projets habitat pour un montant total de 450.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 50.000 €.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC